
AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

À la suite de sa réunion du 19 mars 2021

Réaménagement de l'avenue des Pins**A21-SC-05**

Localisation :	Avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Reconnaissance municipale :	Situé dans le site patrimonial cité du Mont-Royal Situé dans plusieurs secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle (Plan d'urbanisme) Longe plusieurs grandes propriétés à caractère institutionnel (Plan d'urbanisme)
Reconnaissance provinciale :	Situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal (LPC*)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM**) émet un avis à la demande du Service de l'urbanisme et de la mobilité, conformément au paragraphe 8 de l'article 12.1 de son règlement.

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION¹

Le tronçon à l'étude dans le cadre du présent avis est celui de l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis, situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Débutant devant l'ancien institut des Sourdes-muettes, ce tronçon longe plusieurs grandes propriétés à caractère institutionnel, notamment le manège militaire des Fusiliers Mont-Royal, le pavillon Jean-Jacques-Olier de l'école au pied-de-la-montagne, l'église de la Paroisse allemande Saint-Boniface, l'Hôtel-Dieu, et la maison-mère des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph. La partie de l'avenue des Pins actuellement à l'étude se termine à l'avenue du Parc, tout juste au pied du mont Royal.

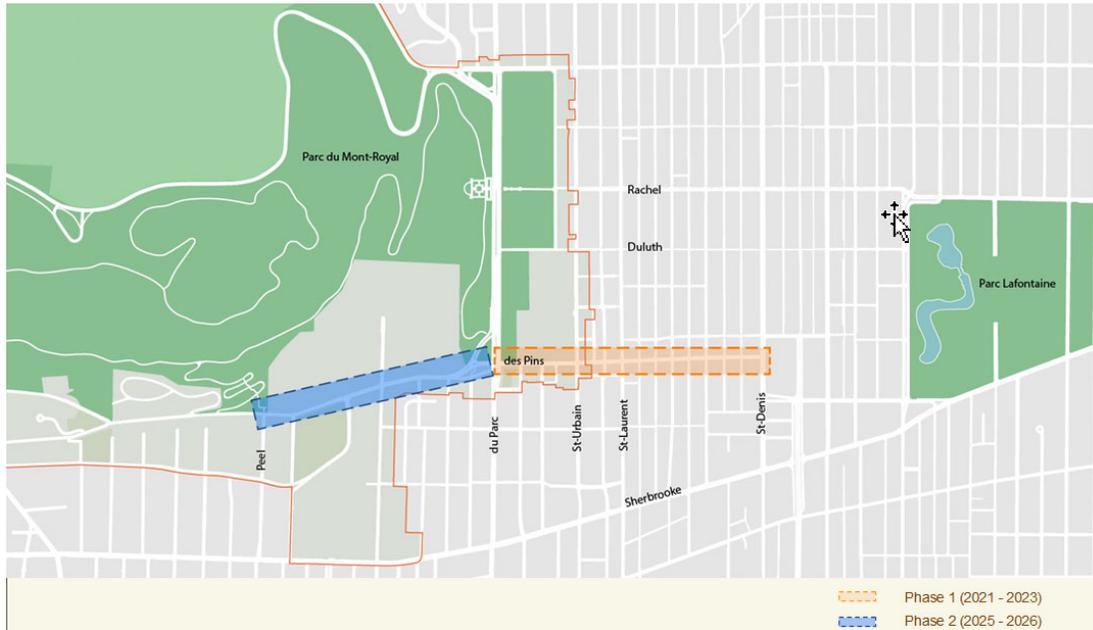
En 1859, les religieuses hospitalières de Saint-Joseph décident de déménager l'Hôtel-Dieu de Montréal au Mont-Sainte-Famille sur une propriété cédée aux religieuses en 1730 sous le nom de Terre-de-la-Providence. Le complexe, conçu par l'architecte Victor Bourgeau, épouse une volumétrie en forme de E, sur un plateau, à proximité de la rue Sherbrooke Ouest. L'ensemble comprend l'hôpital, une chapelle, la maison-mère des Sœurs, un orphelinat, des jardins et un grand verger protégé par un mur de pierre. Au fil des ans, de nouvelles ailes sont ajoutées en s'intégrant au bâtiment de Bourgeau.

¹ Historique tiré et adapté de Ville de Montréal, « Mont-Sainte-Famille (parc Jeanne-Mance) », Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal, patrimoine.ville.montreal.qc.ca (consulté le 25 mars 2021).

* Loi sur le patrimoine culturel

** Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine (règlement de la Ville de Montréal 02-136).

En 1864, les religieuses cèdent à la Ville l'avenue des Pins (anciennement la rue de l'Hôtel-Dieu). En 1875, la Ville demande à l'architecte paysagiste Frederick Law Olmsted qui aménage les voies du parc du mont Royal, de prévoir une voie de ceinture à la base de la montagne, cette nouvelle voie comprenant l'avenue des Pins. Le prolongement de l'avenue des Pins dans sa partie Est est plus récent, ce qui explique notamment la présence de murs latéraux en front de rue. Offrant des vues exceptionnelles sur la montagne, l'avenue des Pins est l'une des rues principales incluses dans les limites du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal.



Plan du secteur à l'étude (Source : Service de l'urbanisme et de la mobilité)

DESCRIPTION DU PROJET²

La Ville de Montréal compte profiter de la réfection des infrastructures de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Denis, pour bonifier significativement l'aménagement du domaine public et implanter des pistes cyclables en site propre. L'avenue des Pins est une artère secondaire, située sur le réseau de camionnage, et parcourue par un circuit de la STM. Actuellement, l'avenue est peu conviviale avec une chaussée large, des trottoirs étroits et très peu d'arbres. Des bandes cyclables ont été implantées en enlevant le stationnement.

Dans ce contexte, le projet de réaménagement de l'avenue de Pins a pour objectif de :

- Améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des piétons, des cyclistes et des usagers du transport collectif;
- Augmenter le verdissement;
- Réaliser des aménagements esthétiques et faciles à entretenir;
- Mettre en valeur les sites patrimoniaux et culturels bordant l'avenue.

² Description tirée et adaptée du document de présentation préparé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité

L'aménagement proposé prévoit une voie de circulation par direction, bordée d'une bande d'arbres et de plantations au sol. Cette bande de plantations séparerait la piste cyclable de la chaussée, assurant un environnement sécuritaire et convivial pour les cyclistes. La piste cyclable est prévue à un niveau intermédiaire, plus haute que la chaussée, mais inférieure au trottoir.

Hormis l'éclairage, il n'y a pas suffisamment d'espace pour l'insertion de mobilier urbain sur l'avenue des Pins. Par contre l'aménagement de nombreuses saillies de trottoirs est projeté sur les rues transversales, ce qui permettra de créer des espaces de convivialité avec verdure.

ANALYSE DES ENJEUX

Le CPM a rencontré, lors de sa réunion en vidéoconférence du 19 mars 2021, les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité ainsi que de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin d'analyser le projet de réaménagement de l'avenue des Pins entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. Il remercie les requérants pour leur présentation claire et détaillée. Le CPM a soulevé les enjeux énoncés dans les paragraphes qui suivent.

Plan d'ensemble

L'avenue des Pins, en plus de relier plusieurs biens patrimoniaux, est l'une des principales voies comprises dans le Site patrimonial du Mont-Royal, permettant de traverser la montagne d'est en ouest. Elle témoigne de différentes réalités environnementales et culturelles. Bien qu'il comprenne l'échéancier présenté ainsi que le besoin de travailler le réaménagement de l'avenue des Pins en phases successives, le CPM tient à réitérer la nécessité de la voir en tant qu'un tout et non seulement comme une succession de segments distincts. Il estime nécessaire de se doter d'un plan d'ensemble qui émettrait des balises d'aménagement qui soient cohérentes entre les différents segments. Il estime qu'un arrimage doit également être fait entre le mobilier urbain qui sera présenté et celui déjà présent sur la montagne ou sur l'avenue du Parc, toujours dans un souci de cohérence.

Il juge également qu'il s'agit d'une opportunité intéressante de raconter l'histoire de cette rue montréalaise dont le caractère de chacun des segments est fortement lié à l'évolution du développement urbain et aux caractéristiques paysagères. Ainsi, les valeurs historique et paysagère méritent d'être approfondies pour enrichir l'histoire de Montréal. En ce sens également, le CPM invite les requérants à être particulièrement attentifs à la surveillance archéologique qui s'effectuera tout au long des travaux. Étant donné l'opération de démolition entreprise pour prolonger l'avenue vers l'est, il est probable que l'on y trouve des artefacts qui permettront de raconter son histoire.

Vues et perspectives vers les biens patrimoniaux

Tout d'abord, Le CPM se réjouit des études réalisées afin de tirer profit des vues vers les différents biens patrimoniaux présents aux abords de l'avenue des Pins. Il considère cette démarche de valorisation appropriée à leur mise en valeur. Une interrogation subsiste néanmoins quant à la percée visuelle vers le mont Royal à partir de l'avenue des Pins. À un certain point, l'avenue s'ouvre vers le parc du Mont-Royal et le CPM se demande si la plantation de deux rangées d'arbres du côté de l'Hôtel-Dieu risque de bloquer cette ouverture, particulièrement vers la montagne.

Poursuivant dans la même veine, le CPM souhaite mettre en garde les requérants quant aux stratégies de mise en valeur des biens patrimoniaux, notamment par l'éclairage. En effet, le dôme de la chapelle de l'Hôtel-Dieu étant déjà éclairé, une attention particulière devra être portée afin de ne pas interférer avec les dispositifs en place ou créer de surcharge inutile.

Finalement, Le CPM trouve dommage que la fin de perspective qu'est le site de l'ancien Institut des Sourdes et muettes ne fasse pas partie de ce projet. Bien qu'il comprenne que le projet s'arrête devant ce bien patrimonial, il aurait tout de même souhaité qu'il fasse partie des intentions d'aménagement, notamment en ce qui concerne les fins de perspective.

Intersection entre les avenues du Parc et des Pins, carrefour entre les deux phases

La jonction entre les deux phases proposées dans le projet, soit l'intersection entre les avenues du Parc et des Pins, est capitale, s'agissant d'un carrefour qui touche plusieurs services et arrondissements de la Ville de Montréal et jouissant d'une visibilité importante. Bien que ce carrefour ne soit pas sous l'actuelle responsabilité des requérants, les infrastructures ayant été mises à niveau lors de la démolition de l'ancien échangeur en faveur du boulevard urbain s'y trouvant aujourd'hui, le CPM insiste sur le besoin de la Ville de se doter d'un mandat clair pour l'aménagement et la programmation de ses abords.

Logique dans le positionnement des placettes

Le CPM se questionne sur l'aménagement des saillies de trottoirs et des petites placettes que l'on retrouvera le long de l'avenue des Pins. En effet, l'exemple qui a été offert par les requérants est celui de l'avenue Laurier, soit une rue commerciale et résidentielle. Or, l'avenue des Pins présente une autre échelle et une autre fréquentation que l'avenue Laurier. Il estime qu'il sera important de se fier aux études de circulation afin de voir quel type de clientèle fréquente l'avenue des Pins afin et offrir une programmation qui soit appropriée. Il souhaite également que l'on se penche sur la question de l'aménagement de ces placettes en saillies pour favoriser leur utilisation.

Approche patrimoniale et méthodologie

Le CPM est d'avis qu'il y a quelques contradictions dans les justifications patrimoniales énoncées dans la documentation et que quelques correctifs pourraient bonifier la proposition.

Le tronçon de l'avenue des Pins Est à réaménager a été créé en trois segments successifs dont deux devraient être considérés comme des tracés historiques liés à l'implantation d'infrastructures et d'institutions importantes : le segment est, à partir de la rue Saint-Denis, qui longeait l'îlot du réservoir (à l'emplacement actuel du square Saint-Louis) et le segment ouest créé lors de la construction de l'Hôtel-Dieu (initialement nommée rue de l'Hôpital).

Ces segments possèdent des caractéristiques patrimoniales dont doit tenir compte l'analyse des aménagements proposés, qui comprennent les liens visuels et la proximité physique avec la montagne et avec plusieurs édifices patrimoniaux. Au contraire de ce que met de l'avant l'approche patrimoniale du projet, le CPM est d'avis que les principes d'intégration de nouveaux aménagements stipulés dans la Norme 11 des Normes et Lignes directrices de Parcs Canada (compatibles / subordonnés / distincts) sont applicables à ces tracés historiques. D'ailleurs, les notions de « déférence » et de « contemporanéité » évoquées par les concepteurs correspondent assez bien à celles de

subordination et de distinction, respectivement. Le CPM aimerait cependant que les concepteurs fassent une démonstration plus explicite de la compatibilité des aménagements proposés avec le caractère des segments de la rue des Pins qu'ils occuperont, en reconnaissance des caractéristiques patrimoniales qui leur sont propres.

Étude de circulation

L'avenue des Pins étant une rue de transit très importante, le CPM est d'avis qu'il faudra se fier sur l'étude de circulation en cours de production afin de minimiser les impacts de la circulation sur les rues avoisinantes. Le CPM estime qu'il serait également de porter une attention particulière au carrefour de l'avenue des Pins avec la rue Saint-Denis afin d'intégrer les différents flux de circulation (vélos avec le réseau express, piétons et automobiles) dans la réflexion.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable à la demande de réaménagement de l'avenue des Pins entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc, étant heureux que l'on présente une opportunité d'aménagement d'une avenue qui n'en a que le vocable. Il émet les recommandations suivantes :

01. Se doter d'un plan d'aménagement qui couvre l'entièreté de l'avenue des Pins afin d'assurer une cohérence entre ses différents segments;
02. Assurer un suivi archéologique attentif, qui pourrait révéler des artefacts ou autres éléments historiques importants qui mériteraient d'être mis en valeur;
03. Repenser la plantation de deux rangées d'arbres afin de s'assurer que les vues vers la montagne ne soient pas obstruées;
04. S'assurer qu'il n'y ait pas de compétition dans la mise en valeur des différents biens patrimoniaux longeant l'avenue des Pins;
05. Poursuivre les réflexions en lien avec l'aménagement des placettes;
06. Faire une démonstration plus explicite de la compatibilité des aménagements proposés avec le caractère des segments de la rue des Pins qu'ils occuperont, en reconnaissance des caractéristiques patrimoniales qui leur sont propres;
07. Se fier sur les études de circulation en cours de réalisation et porter une attention particulière aux flux de circulations qui emprunteront le carrefour de l'avenue des Pins et de la rue Saint-Denis.

Note adressée au demandeur :
Veillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Peter Jacobs

Le 12 avril 2021